



PROGRAMME DES ENTRAÎNEURS

CODE D'ÉTHIQUE

[...] Nous voyons le sport comme un moyen de transmettre certaines valeurs morales et sociales et, grâce à l'effet produit sur le plan individuel, de créer une société saine, intégrée [...]

L'honorable juge Charles L. Dubin

Préambule

Nous, de Canada Équestre, croyons :

- que les sports équestres reposent sur une étroite harmonie entre monture et cavalier;
- que Canada Équestre a le droit et le devoir d'énoncer les lignes directrices qui doivent prévaloir dans l'ensemble des questions relevant de ses compétences et se rapportant à l'éthique, à la pratique sportive, au bien-être des chevaux et autres;
- qu'il est souhaitable de distinguer les pratiques morales des pratiques condamnables, de valoriser l'esprit sportif, le franc-jeu et une conduite conforme à l'éthique, et de servir des avertissements, de dénoncer, et de soumettre à des mesures disciplinaires quiconque, par sa conduite, porte préjudice au bien commun, et d'en alerter l'opinion publique;
- que les membres de CE doivent se conformer dans l'esprit et dans la lettre au présent code d'éthique;
- que le statut de membre constitue un privilège et non un droit et, en ce sens, que quiconque peut se voir retirer de façon temporaire ou permanente ou refuser ce statut en guise de mesure disciplinaire et suivant les procédures en vigueur.

Modalités d'application du code d'éthique et présentation

- Tous les membres de CE (y compris les membres temporaires) sont liés par le présent code d'éthique.
- Tous les membres des fédérations nationales et provinciales prenant part à titre de concurrents ou de participants à des concours sanctionnés par CE doivent s'engager à se conformer aux règlements de CE.
- Le code d'éthique comporte quatre parties : un préambule, un énoncé de principe, un code de conduite et les attentes complémentaires se rapportant aux membres de CE. L'énoncé de principe doit servir de guide d'interprétation dans l'application du code de conduite, lequel doit être suivi et appliqué à la lettre.

Énoncé de principe

Canada Équestre (CE) entend s'assurer que dans l'ensemble des concours qui relèvent de son champ de compétences les chevaux se voient prodiguer tous les soins auxquels ils ont droit.

À cet effet, CE s'engage:

- À tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur;
- À exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais assujettis à des traitements cruels;
- À veiller à ce que les propriétaires, les dresseurs et les participants ou leurs agents prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manutention, leur traitement et leur transport;



PROGRAMME DES ENTRAÎNEURS

CODE D'ÉTHIQUE

- À prendre les mesures nécessaires pour veiller en tout temps au bien-être des chevaux en recommandant la tenue d'inspections vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les responsables des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort, d'hygiène et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux;
- À continuer à appuyer les recherches scientifiques se rapportant à la santé équine et aux soins des chevaux;
- À rehausser la formation offerte dans les pratiques liées à l'entraînement des chevaux et aux sports équestres;
- À obliger les propriétaires, les dresseurs et les participants à prendre connaissance et à respecter les règlements des organisations dont ils relèvent et à respecter les règlements du secteur de l'élevage dans le cadre de tous les concours équestres;
- À évaluer, à réviser et à élaborer les règlements des concours qui visent à protéger les chevaux.
- Tout acte perçu comme une forme de cruauté, d'abus et de traitement inhumain à l'égard des chevaux par toute personne raisonnable, informée et versée dans les pratiques courantes se rapportant au dressage des chevaux et à leur présentation aux concours servira de norme quand viendra le moment d'évaluer un comportement ou une conduite allant à l'encontre des principes énoncés.

Code de conduite

- Les règlements de CE abordent les domaines suivants :
- bien-être des chevaux;
- sécurité des chevaux et des athlètes;
- administration des concours (voir aussi la Politique d'administration des concours);
- règles de conduite relatives aux officiels et aux concurrents;
- contrôle des drogues et des médicaments;
- règlements propres aux diverses disciplines et associations de race.

Attentes aux membres de CE

1. Tous les membres de CE doivent contribuer à l'application des règlements de Canada Équestre et s'engager :
 - a. à en prendre attentivement connaissance et à s'y conformer;
 - b. à informer les autorités des présumés cas d'infraction ou d'abus.
2. Les organisateurs de concours sanctionnés par CE sont tenus d'adhérer aux règlements de Canada Équestre.
3. Tout membre de Canada Équestre doit faire preuve d'honnêteté, de loyauté et de discrétion et se comporter en personne de confiance dans toutes les activités se rapportant aux sports équestres auxquelles il participe.
4. Tout membre de Canada Équestre doit démontrer la plus grande objectivité et s'en tenir à la vérité dans ses déclarations publiques.



PROGRAMME DES ENTRAÎNEURS CODE D'ÉTHIQUE

5. Tout membre de CE doit accorder la priorité à la sécurité et à l'équité dans les moindres aspects des sports équestres.
6. Il est interdit à quiconque est membre de Canada Équestre de porter préjudice à autrui ou aux sports équestres en prenant part à des activités qui, en raison de sa charge, le placent en conflit d'intérêts.
7. Tous les membres doivent faire honneur aux valeurs et principes moraux auxquels adhère CE. Tout membre qui, par sa conduite, prend part volontairement ou accessoirement à des activités allant à l'encontre de la conduite attendue d'un membre de CE est assujetti, après examen de son cas conformément aux procédures en vigueur, aux sanctions jugées nécessaires par Canada Équestre.
8. Canada Équestre encourage fortement ses membres à poursuivre leur formation continue et à jouer un rôle de premier plan dans ses activités.
9. Tout membre de CE doit chercher en tout temps à rehausser l'image des sports équestres auprès de la population et à y faire honneur.

Je, soussigné(e), déclare avoir lu et compris les Codes d'éthique et de conduite de Canada Équestre et m'engage à respecter toutes les attentes en matière de conduite et de respect des règlements.

Signature: _____ Date: _____